

EUROSTAR ACTIVITÉ PARTIELLE LA CFDT DEMANDE LA SUSPENSION DU RECOUVREMENT DES « TROP-PERÇUS »

Trop, c'est trop ! Les salariés d'Eurostar mis à disposition par la SNCF ont été destinataires d'un courriel émanant de la direction. C'est avec stupéfaction qu'ils ont appris par cette communication l'existence de « trop-perçus » liés à la gestion de l'activité partielle.

Il apparaît que les opérations de rattrapage de ces « trop-perçus » seraient enclenchées dès les prochaines paies. La CFDT vient d'interpeller le président d'Eurostar pour qu'une solution soit trouvée et que les agents ne soient pas injustement pénalisés. Pour la CFDT, cette situation soulève de graves inquiétudes parmi les salariés dans un contexte de tension sociale importante et persistante.

POUR RAPPEL

La CFDT Cheminots avait eu l'occasion de souligner la présence « d'angles morts » parmi les dispositions relatives à l'activité partielle mise en œuvre au sein d'Eurostar.



J'adhère à la première organisation syndicale de France en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/3aYVZPt>



Je souhaite contacter la section Eurostar de la CFDT Cheminots. Je clique ici ou j'écris un mail à eurostar@cfdtcheminots.org



Je me tiens informé-e et je participe à l'actualité sur le groupe WhatsApp. Je clique ici ou je scanne ce code QR.

Ceux-ci engendrent des effets négatifs et importants qui impactent les salariés, dont le personnel mis à disposition.

LA CFDT CHEMINOTS ŒUVRE POUR LA PROTECTION DES SALARIÉS

Nous avons demandé une compensation de ces pertes de rémunération. C'est une question de reconnaissance et de justice : les salariés ont exercé et exercent toujours dans des conditions de travail dégradées et doivent effectuer des missions supplémentaires liées aux conditions sanitaires. Ils n'ont aucune part de responsabilité dans le versement de ces trop-perçus. Il ne serait ni juste ni socialement raisonnable qu'ils s'en trouvent pénalisés. La CFDT demande non seulement l'arrêt de ces prélèvements, mais aussi le versement d'une compensation pour les salariés de l'échelle Eurostar injustement lésés. ●



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots



www.cfdtcheminots.org